

365. DIVISION.

BUREAU
des
BEAUX ARTS
ET FÊTES NATIONALES.

FÊTE
DE LA JEUNESSE.

Acceu le 24 ventose an 7

LIBERTÉ.



ÉGALITÉ.

fête de la Jeunesse

Paris, le 17 Ventôse, an 7 de la République
française, une et indivisible.

LE MINISTRE de l'Intérieur,

Aux Administrations centrales et municipales.

CITOYENS ADMINISTRATEURS,

UNE pensée philosophique a présidé à l'ordonnance du système des Fêtes. Elles sont politiques ou morales. Les premières ont pour but de rappeler à l'universalité des citoyens, par des images imposantes, le sentiment de leur dignité, de leurs droits et de leurs devoirs; ou de solenniser les époques mémorables et les grands souvenirs des triomphes de la République. Les autres présentent des tableaux moins vastes, mais gracieux, mais revêtus de l'intérêt le plus touchant: elles retracent les vertus des différens âges, des professions diverses; elles répandent et approprient l'instruction à toutes les époques, à toutes les circonstances les plus marquantes de la vie: et c'est ainsi que l'institution des Fêtes contribue à former à-la-fois l'homme et le citoyen.

L'amour de la patrie et de la Constitution, le sentiment de la fraternité, doivent animer les Fêtes politiques; ces sentiments se retrouvent dans les Fêtes morales, mêlés à des leçons.

La Fête de la Jeunesse n'est pas sans doute la moins intéressante.



de ces Fêtes morales. L'époque sentimentale de cette Fête associe le printemps de la vie à celui de l'année, et la philosophie se plaît à entrevoir et à cultiver les germes des fruits que doivent donner ces fleurs heureuses que le soleil de la liberté éclaire, échauffe et développe.

« L'idée d'une Fête de la Jeunesse est empruntée des Républiques anciennes. Les Athéniens célébraient aussi au printemps leurs Éphébées, qui n'étaient autre chose que la Fête des jeunes gens, lesquels étaient admis à prêter alors le serment de vivre et de mourir pour la patrie. Ce peuple ingénieux avait suivi les règles d'une profonde politique dans l'institution de ses solennités vraiment nationales. Ceux qui ne verraien dans ces Fêtes si touchantes par leur objet, que des cérémonies purement religieuses, se tromperaient étrangement sur les motifs qui portèrent les peuples de la Grèce à les célébrer. C'étaient vraiment des institutions sociales et des preuves d'une civilisation perfectionnée, mais qui ne pouvaient s'adapter avec succès qu'aux réunions d'un peuple libre. Les Français ont eu raison d'imiter cette institution antique, depuis qu'ils ont repris leur égalité primitive. Il est donc important de donner à ces Fêtes un caractère solennel, propre à graver dans les esprits les impressions salutaires, les leçons instructives et les sentimens vertueux que les Législateurs ont voulu consacrer ».

Le caractère de cette Fête doit se tirer naturellement de toutes les idées accessoires et de la multitude de sentimens moraux, d'images gracieuses, d'espérances douces et consolantes que cette institution aimable et touchante réveille.

Vous en trouverez les principales dispositions dans l'arrêté du Directoire exécutif, du 19 ventôse an 4 (Bulletin 32, n.^o 23).

Ces dispositions sont :

- 1.^o L'armement des jeunes gens parvenus à l'âge de 16 ans ;
- 2.^o L'inscription sur le registre des citoyens, des jeunes gens parvenus à l'âge de 21 ans, et la délivrance de la carte civique à chacun d'eux ;
- 3.^o Les récompenses à accorder aux élèves qui se seront distingués dans les écoles nationales.

Mais ne vous contentez pas de distribuer des prix aux talents, donnez des récompenses aux jeunes gens qui, par des actes de piété filiale, auront mérité cet honneur, ou plutôt félicitez publiquement les auteurs de leurs jours : la palme que les enfans auraient méritée, déposez-la entre les mains de leurs vieux parens. Que le sentiment embellisse particulièrement cette Fête, et que la vertu en soit le luxe et l'ornement.

Honorez non-seulement le goût pour l'étude et les succès dans les arts, mais encore la simplicité des mœurs, la régularité de conduite, l'amour du travail, la modestie, la tempérance, &c. S'il fallait classer ces prix, il semble qu'ils devraient être distribués dans l'ordre suivant :

AUX VERTUS !

AUX MŒURS !

AUX TALENS !

Cette proclamation solennelle doit être un des actes les plus brillans de la Fête, ainsi qu'un de ses plus utiles résultats.

Saisissez l'occasion de l'armement des jeunes citoyens, pour payer un juste tribut d'éloges à cette brave Jeunesse, dont l'ardeur guerrière a devancé ou suivi l'appel que faisait à leur courage la mère-patrie ; opposez à ce tableau celui de l'égoïsme et de la lâcheté de ceux qui, refusant de participer aux triomphes de la République, ont trompé leur destinée ; abjuré le nom de Français,

trahi leurs devoirs, leurs sermens, et déshérité leurs familles et eux-mêmes de la part de gloire qu'ils avaient droit d'espérer.

Placez les noms des premiers sur un monument d'honneur ; les noms des derniers vont s'attacher d'eux-mêmes à un poteau d'infamie.

Ce contraste peut offrir aux poètes la matière d'un chant civique.

Rendez sur-tout sensibles par le langage si puissant des images et des emblèmes, les vérités dont il est si important de déposer les germes dans ces ames vierges et tendres.

Combien doit être chère à la jeunesse une Constitution pour laquelle les pères ont fait tant de sacrifices, et dont les enfans doivent recueillir tous les fruits !

La jeunesse est la saison de la vie qui s'écoule le plus vite ; mais c'est aussi l'âge dont l'emploi peut rendre le reste de la vie plus heureux ou plus malheureux : quel sujet de réflexions !

La replantation des arbres de la liberté qui n'auraient pas été plantés dans les Fêtes précédentes, ou qui auraient péri, peut devenir un accessoire touchant et un emblème expressif.

Une loi de la Convention nationale, du 3 pluviôse de l'an 2, ordonne qu'il sera replanté des arbres de la liberté dans les communes où ces emblèmes précieux auraient péri. Cette replantation doit avoir lieu dans cette saison, plus favorable que toutes autres à la reprise des arbres. Quelle époque plus convenable peut-on choisir à cet effet que celle d'une Fête où l'élite de la jeunesse sera elle-même chargée de planter cet arbre cheri, dont les progrès futurs rappelleront aux citoyens l'image attendrissante de la Fête nationale où il aura été planté ? Chaque nouveau printemps renouvelera cette idée. Tout homme ayant un cœur sensible, tout digne amant de sa patrie, ne pourra passer devant cet arbre sacré, ne pourra voir de loin ses rameaux, sans éprouver un doux tressail-

lement. Tous les ans l'arbre verdira, et avec lui croîtra l'amour de la liberté, qui doit fleurir ainsi que lui sous l'égide de la Constitution. Heureux les jeunes gens pour qui la révolution s'est faite, qui pourront recueillir un jour le prix de nos sacrifices, et se reposer paisiblement dans leur vieillesse à l'ombre du chêne protecteur qu'ils se ressouviendront d'avoir planté dans leur enfance!

Citoyens Administrateurs, songez que cette Fête ne doit pas seulement présenter un rassemblement fraternel, une pompe brillante; elle a un but plus direct et plus utile. Tout doit être dirigé vers l'enthousiasme patriotique, la morale et l'instruction: qu'aux regards de cette jeunesse qui s'élève sous les auspices de la liberté qu'elle est destinée à défendre et à honorer, tout présente l'image des vertus publiques et particulières; qu'ils apprennent à respecter leur patrie, leur famille et eux-mêmes. Montrez-leur aussi les bienfaits inestimables de l'instruction, cette vie de l'ame, ce flambeau de la raison. S'il n'y a que les peuples vertueux qui sachent conserver la liberté, il n'y a que les peuples éclairés qui sachent la connaître et l'apprécier. Oui, jeunes Français, il est encore d'autres armes que celles dont vous avez frappé les ennemis de la République; vous devez triompher aussi dans la double carrière des connaissances et des vertus.

Voyez la patrie présente au milieu de vous, les palmes dans les mains, vous désignant le temple de l'honneur civique, vous montrant les colonnes sur lesquelles vos noms peuvent être inscrits un jour par la reconnaissance nationale. Voyez les larmes d'attendrissement couler des yeux de vos pères, qui ont placé leur triomphe dans le vôtre, et pour qui vos succès sont le prix des sacrifices que leur a coûté la glorieuse conquête de la liberté. Ah! que ce spectacle vous fasse faire un retour sur vous-mêmes! qu'il

vous engage à réfléchir sur votre position et sur vos devoirs! Chacun de vous peut être fils, frère, parent, camarade, élève. Ces relations diverses vous imposent des obligations différentes envers vos compagnons, vos parens et vos maîtres. Enfin, vous touchez au moment de choisir un état; c'est un devoir à remplir envers la patrie. Vous allez devenir Citoyens : comprenez bien la dignité de ce titre; la première obligation qu'il vous impose, c'est de vous rendre utiles par un métier, une profession, un emploi bien entendu de vos facultés naturelles. L'essence de la société est que chacun y travaille; et c'est sur-tout dans une République que l'avantage général réclame de chaque homme la portion d'activité et de force qu'il a reçue. Malheur à l'oisif qui se retire de tous les devoirs, de toutes les charges de la société, pour s'en approprier tous les agréments et les droits ! il abdique à-la-fois sa famille et sa patrie.

Tels sont les textes que je laisse à développer aux Magistrats et aux Orateurs qui parleront dans la Fête de la Jeunesse. Puissent-ils faire sur leurs jeunes auditeurs une profonde impression, et leur faire remporter de cette Fête un souvenir dont l'influence se fasse remarquer dans le reste de leur carrière !

Salut et Fraternité.

FRANÇOIS (de Neufchâteau.)